

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu l'emménagement de Madame LEPINE Claudine au 12 cité Kennedy Voltaire par
l'entreprise GRIMONPONT – 25 rue du Général de Gaulle – 59320 HALLENES-LEZ-
HAUBOURDIN,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera réservé au camion de déménagement devant le n° 12 cité
Kennedy le **Mercredi 21 Mai 2025 de 06h00 à 20h00.**

Article 2 : La pose de barrières sera réalisée par les Services Techniques.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Madame LEPINE Claudine,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 02 Mai 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE

Acte rendu exécutoire

le - 5 MAI 2025

